

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 14 mars 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Sylvie ROCHE
Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Romain FERRIER
Mr Jean-Baptiste GIRARD	Mr Gilles MARQUET
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Eliane GRANET
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
Mr Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Cédric DAUDUIT
Mr Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mr Jean-Louis DERBIAS
Mr Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mme Séverine VIAL
Mr Christian BOURNAT	Mr Yannick DUPOUE
Mme Catherine MORAND	Mr Antoine LUCAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. BLANC Patrice

Etaient représentés (procuration) :

- Mme Nicole BOUCHERAT donne pouvoir à M. MONEYRON Florent
- Mr Bernard FRASIAK donne pouvoir à Mme VIAL Séverine
- Mr René BROUSSE donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle

Absent : Mme OLIVON Anne-Marie, Mr Thierry TISSERAND

VOTE : En exercice : 35 Présents : 31 / Représentés : 3 Votants : 34

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : Le débat d'orientation budgétaire

LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Dans les communes de plus de 3 500 habitants et les groupements de communes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants doit être organisé au sein du Conseil Municipal (et communautaire) un Débat d'Orientation Budgétaire qui obéit aux conditions de forme et de fond (Code Général des Collectivités Territoriales Art. 2312-1).

Le Débat d'Orientation Budgétaire est organisé dans un délai de deux mois avant le vote du budget, dans des conditions qui sont prévues dans le règlement intérieur. La loi NOTRe et le décret du 24 juin 2016 précisent le contenu du rapport d'orientation budgétaire.

1. CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Pour 2024, la croissance est estimée à +1.4%. L'inflation quant à elle diminuerait sensiblement à + 2,6 %. Une politique de protection des Français a été menée face à l'inflation durant l'année écoulée. L'État a dépensé au total 36,8 milliards d'euros pour aider les ménages et les entreprises, grâce au bouclier sur le gaz et l'électricité qui permet de limiter le niveau d'inflation à 4,9 % en 2023.

La maîtrise de la dépense est prioritaire, pour s'inscrire dans la trajectoire de retour sous les 3 % en 2027 et de réduction de la dette à 108,1 % en 2027. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 est marqué par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public dans un contexte d'incertitudes au niveau international et notamment sur les taux d'intérêt qui ont beaucoup augmentés sur les derniers mois et qui pourraient baisser prochainement.

2. PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

Au niveau des dotations d'Etat :

- Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est augmenté de 213 683 813 euros par rapport à 2023 soit une hausse de 1.2%
- Les dotations de péréquation (qui vont aux collectivités les plus défavorisées) sont abondées de 220 millions d'euros.
- Une compensation par l'État (24,7 millions d'euros en 2024) est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource.

Au niveau de la fiscalité :

- Une revalorisation des valeurs locatives de +3.9% est attendue pour cette année.
- Engagée en 2023, la suppression progressive de la CVAE sera échelonnée sur quatre années. Le taux d'imposition maximal est abaissé à 0,28 % en 2024, 0,19 % en 2025, 0,09 % en 2026, puis à 0 en 2027. Le taux du plafonnement de la contribution économique territoriale (CET) est également abaissé sur quatre ans. La cotisation minimum sur la valeur ajoutée des entreprises est supprimée dès 2024.
- L'augmentation des bases de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est prévue à hauteur de 2.5%

3. LE CONTEXTE FINANCIER CCEDA**a. L'analyse des résultats**

		2020	2021	2022	2023
Dépenses Fonctionnement	A	6 896 452,15	7 561 051,05	8 370 100,92	9 269 242,35
Recettes Fonctionnement	B	7 605 757,73	7 974 988,66	8 715 413,47	9 305 567,42
Résultat n	C=B-A	709 305,58	413 937,61	345 312,55	36 325,07
Excédent n-1 Compte 002	D	6 341 695,70	7 051 001,28	7 467 063,00	7 812 375,55
Résultat à affecter	E=C+D	7 051 001,28	7 464 938,89	7 812 375,55	7 848 700,62
Dépenses investissement	F	158 466,34	565 513,60	596 900,12	4 882 255,83
Recettes investissement	G	1 133 225,22	784 118,93	808 191,93	4 518 008,21
Résultat n		974 758,88	218 605,33	211 291,81	-364 247,62
Résultat N-1	N	293 962,42	1 268 721,30	1 810 372,61	2 021 664,42
<u>Solde d'exécution :</u>	H=(G-F) +N				
Besoin de financement	I				
Excédent de financement 001	J	1 268 721,30	1 487 326,63	2 021 664,42	1 657 416,80
<u>Restes à réaliser :</u>					
Dépenses	K	391 717,62	570 888,39	1 800 624,76	2 856 595,75
Recettes	L	4 000,00	12 715,37	199 854,00	170 331,77
Solde RAR	O=K-L	-387 717,62	-558 173,02	-1 600 770,76	-2 686 263,98
Besoin/excédent de financement	P=(IouJ)+O	881 003,68	929 153,61	420 893,66	-1 028 847,18
Affectation en réserve c 1068		0,00	0,00	0,00	1 028 847,18
Report en fonctionnement c 002	Q=E-P	7 051 001,28	7 464 938,89	7 812 375,55	6 819 853,44

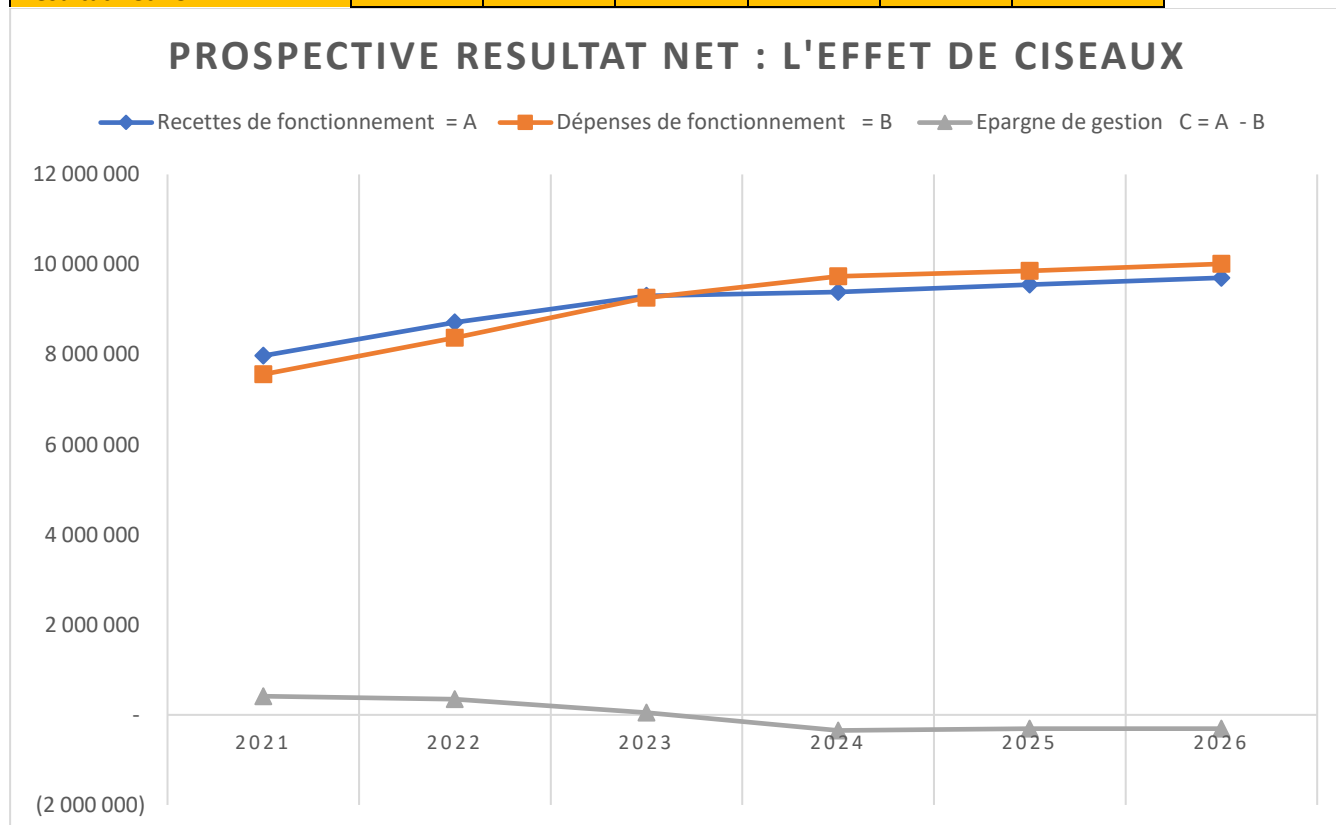
En clôture de l'exercice 2023 on constate une baisse importante du résultat de l'année qui n'est que de 36 325€ (Résultat n : celui-ci prend en compte toutes les opérations réalisées sur l'année et notamment les opérations d'ordre telles que l'amortissement). Ce résultat est abondé par l'excédent de l'année précédente qui s'élevait à 7 812 375€

En investissement, le résultat de l'année est négatif – 364 247€ mais il est compensé par l'excédent de l'année précédente (1 657 416€) qui servira aussi à équilibrer des restes à réaliser relativement conséquents. Cette situation vient du fait que certaines opérations comme le futur pôle de ressource sont encore en phase d'étude et n'ont pas encore donné lieu à des dépenses facturées.

L'équilibre de l'investissement nécessite un prélèvement à 1 028 847€ sur l'excédent de fonctionnement qui reste conséquent et s'établit à 6 819 853€. L'excédent de fonctionnement permettra aussi de financer le futur programme d'investissement 2024 et une fois de plus il n'y aura pas de recours à l'emprunt pour équilibrer la section d'investissement.

Le tableau prospectif ci-dessous et le graphique montrent bien la diminution prévisionnelle de l'autofinancement et l'effet de ciseaux si aucune mesure corrective n'est prise pour regagner des marges de manœuvre en fonctionnement.

	Réalisé			Prospective		
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement = A	7 974 988.66	8 715 413.47	9 305 567,42	9 401 883.34	9 653 869.65	9 805 203.05
Dépenses de fonctionnement = B	7 561 051.05	8 370 100.92	9 269 242,35	9 738 374.18	9 861 840.71	10 014 147.95
Résultat net C = A - B	413 937.61	345 312.55	36 325.07	- 346 490.85	- 307 971.06	- 308 944.90



b. L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement)

Pour rappel l'épargne brute est un ratio de structure qui compare recette et dépenses réelles. Il est utilisé en analyse financière et constitue la référence d'analyse de la DGFIP et contrairement au résultat net présenté au paragraphe précédent, l'autofinancement ne tient pas compte des opérations d'ordre (ex : amortissement), il est donc plus favorable et plus réaliste. En effet sur la CCEDA nous avons l'obligation d'amortir le bâtiment et le mobilier de la médiathèque (398 763€) ce qui impose une dépense d'ordre et grève les dépenses de fonctionnement et notre résultat net. En terme d'analyse il est donc plus pertinent d'utiliser ce ratio.

RECETTES FONCTIONNEMENT	Réalisé			Prospective		
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
013 - Atténuations de charges	7 023,65	13 199,04	14 339,81	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	150 703,96	229 472,64	503 041,58	511 908,76	575 739,59	586 154,38
73 - Impôts et taxes	6 134 027,25	6 533 882,01	6 771 157,77	6 931 198,52	7 069 822,49	7 211 218,94
74 - Dotations, subventions et participations	1 388 136,03	1 637 676,30	1 677 362,51	1 805 010,00	1 678 200,00	1 678 200,00
75 - Autres produits de gestion courante	8 222,41	8 624,70	9 778,08	10 000,00	10 000,00	10 000,00
77 - Produits exceptionnels	15 123,12	23 150,17	58 864,49	-	-	-
Recettes de gestion	7 703 236,42	8 446 004,86	9 034 544,24	9 268 117,28	9 343 762,08	9 495 573,32
DEPENSES FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023	2024	2025	2026
011 - Charges à caractère général	888 947,12	1 172 418,33	1 709 118,15	1 759 632	1 805 466,28	1 853 151,19
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 125 354,65	1 590 475,77	2 011 818,13	2 292 360	2 338 207	2 384 971
014 - Atténuations de produits	4 615 226,00	4 635 275,00	1 987 002,00	1 987 280	1 987 280	1 987 280
65 - Autres charges de gestion courante	279 092,31	339 762,49	2 821 852,97	2 889 970	2 949 529	3 012 220
67 - Charges exceptionnelles	57 536,24	32 390,94	79 067,80	60 000	60 000	60 000
Dépenses de gestion	6 966 156,32	7 770 322,53	8 608 859,05	8 989 241,57	9 140 482,88	9 297 622,52
Epargne Brute (CAF BRUTE)	737 080,10	675 682,33	425 685,19	278 875,71	203 279,20	197 950,80

4. LES DIFFERENTS FACTEURS QUI EXPLIQUENT LA DEGRADATION DE L'AUTOFINANCEMENT**a. Un resserrement des taux de réalisation depuis quelques années**

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : TAUX DE REALISATION PRINCIPAUX CHAPITRES								
	2021			2022			2023		
	BP	Réalisé	Taux réel	BP	Réalisé	Taux réel	BP	Réalisé	Taux réel
011 - Charges à caractère général	1 201 320,00	888 947,12	74%	1 502 360,00	1 172 418,33	78%	2 130 630,00	1 709 118,15	80%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 653 300,00	1 125 354,65	68%	1 755 590,00	1 590 475,77	91%	2 021 130,00	2 011 818,13	100%
014 - Atténuations de produits/65 - Autres charges de gestion courante	5 184 291,63	4 894 318,31	94%	5 110 194,00	4 975 037,49	97%	4 836 710,00	4 808 854,97	99%

Le comparatif sur 3 ans met en exergue une amélioration des taux de réalisation, ce qui en termes de sincérité budgétaire est plutôt positif et montre que les crédits sont minutieusement examinés pour coller le plus possible à la réalité.

Cependant, la marge de manœuvre qui existait auparavant entre les prévisions budgétaires au budget primitif et le réalisé s'est amenuisée et il est nécessaire d'être plus précis sur la prévision et l'exécution.

b. Des transferts de compétences qui impactent fortement la masse salariale

	2021	2022	2023	2024	Progression 2023/2024	Progression 2021/2024
Effectif en ETP au 1 ^{er} janvier	23	26	38	42	4%	83%
Masse salariale (chapitre 012) en €	1 125 354	1 590 475	2 021 130	2 292 000	14%	103%
Evolution annuelle		+41%	+27%	+14%		
Part des charges de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (hors TEOM)	24%	30%	31%	34%	3%	+10%

- Chiffre à minorer : en pratique ajout d'un seul ETP et le reste est pour des remplacements (notamment les congés maternité) et quelques ajustements

Différents transferts ont généré des dépenses supplémentaires non compensées notamment sur l'environnement (PCAET) (cout résiduel 2023 : 71 000€) et Espace France service (cout résiduel : 72 000€).

c. Focus sur la compétence enfance et jeunesse

1. Le chiffrage de la CLECT

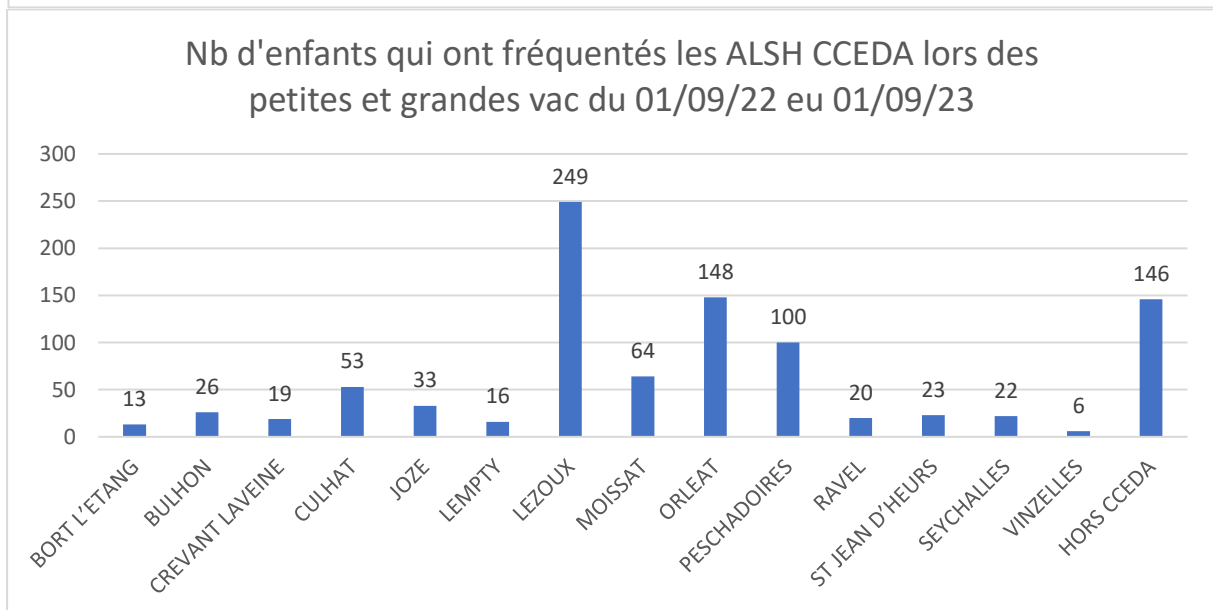
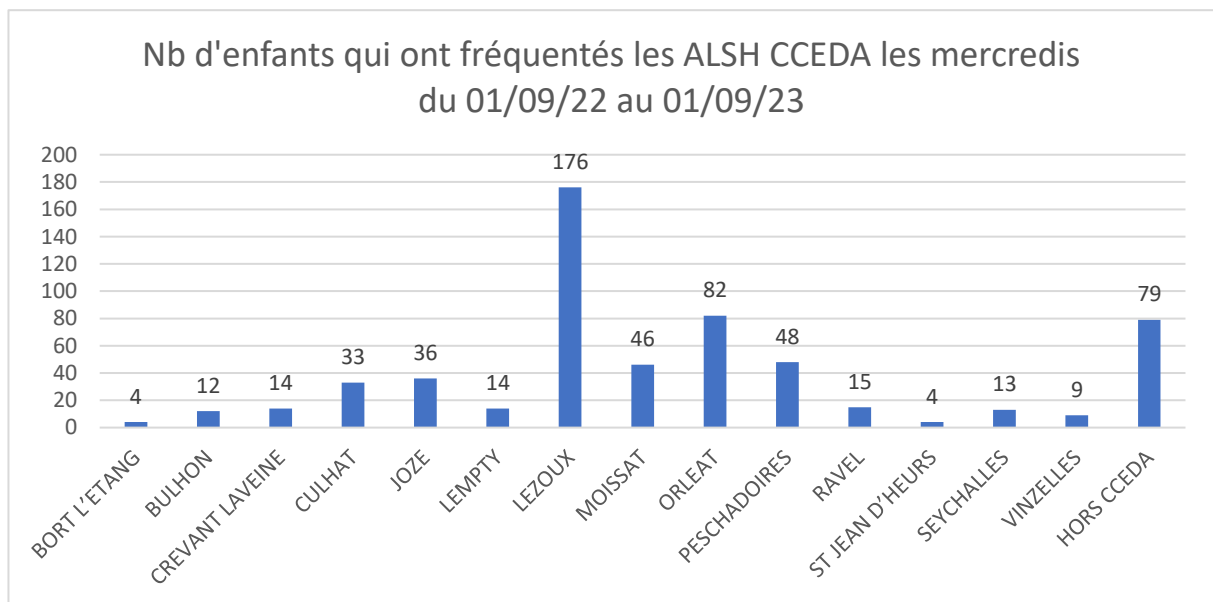
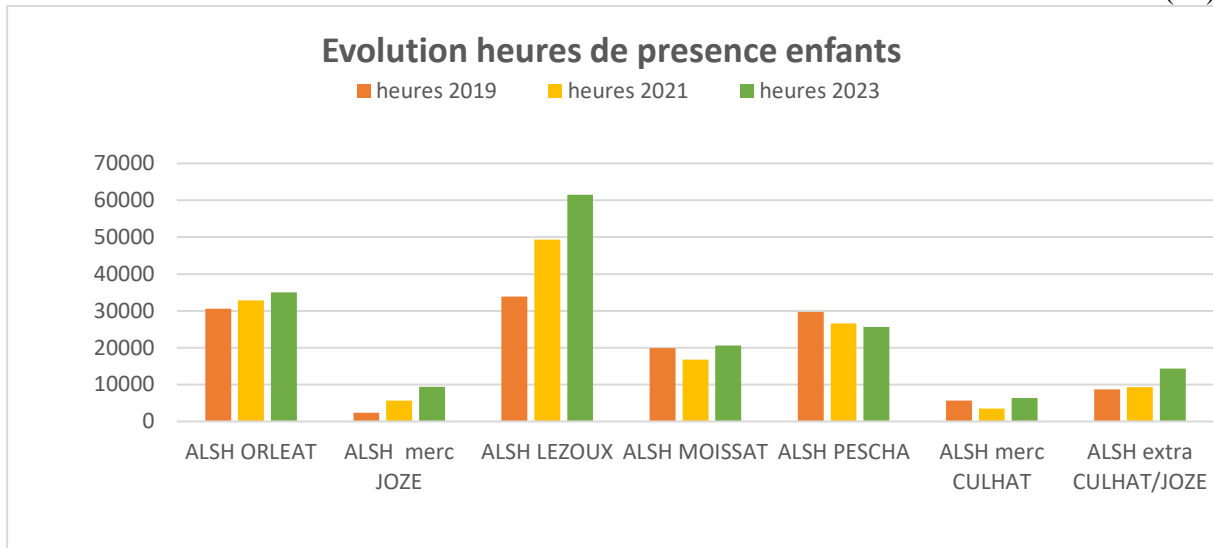
Chiffrage CLECT	DEPENSES NETTES FONCTIONNEMENT	311 321.00
	DEPENSES NETTES INVESTISSEMENT	66 131.00
	TOTAL	377 452.00
Pris en charge par CCEDA	Enfants extérieurs	56 037.00
	1/2 investissement	33 065.00
	NON VERSEE PAR COMMUNES	89 102.00
	AC VERSEE PAR LES COMMUNES	288 349

2. Le résultat par centre de loisirs

	REALISE 2023					
	DEPENSES				RECETTES	RESULTATS
	MERC	CLSH		TOTAL		
LEZOUX	154 260.12	216 690.01		370 950.13	170 317.53	-200 632.60
ORLEAT	93 490.44	101 172.12	5 946.85	200 609.41	112 765.06	-87 844.35
PESCHADOIRES	54 783.72	88 103.88	5 946.85	148 834.45	71 647.05	-77 187.40
MOISSAT	60 300.33	71 369.22	5 946.85	137 616.40	60 160.10	-77 456.30
JOZE	62 531.15	38 572.05	5 946.87	107 050.07	56 132.11	-50 917.96
CULHAT	47 021.94	32 564.76		79 586.70	33 287.58	-46 299.12
Actions nouvelles						
ALSH 12-14 ans		9871.95		9871.95	13009.87	3 137.92
Continuité 3S aout		36 840.48		36 840.48	15876	-20 964.48
Séjour en régie		12 410.87		12 410.87	4141	-8 269.87
Noël						0.00
SIGEP		8441		8441		-8 441.00
Totaux	472 387.70	616 036.34	23 787.42	1 112 211.46	537 336.30	-574 875.16

ALSH sous gestion CCEDA

	2019	2021	2023
Mercredis	43584	50954	68559
Extrascolaire	92427	93173	101124
	136011	144127	169683
		+6%	+17.73%



Les perspectives 2024

	BP 2023	DEPENSES 2023	BP DEPENSES 2024	Ecart		
Fonctionnement : activités...	64 855	33 826	49 850	16 024		
Repas	195 764	152 310	160 750	8 440	+ 3%	
Repas séjour - Noel- Aout 3s		12 741	12 400	- 341		
Livraison repas	7 080	8 242	5 380	- 2 862		Arrêt SIAD et Mairie de JOZE → Passerelle
MAD Locaux	48 720	50 037	51 788	1 751	+3.5%	
Entretien locaux	61 080	54 815	56 150	1 335	+3.5%	
sigep	6 500	8 441	8 500	59		
UFCV	447 695	458 552	478 667	20 115	+4.4%	
MAD 1 agent LEZOUX	13 180	14 576	15 100	524	+3.5 %	
MAD 2 agents JOZE	17 650	16 516	17 100	584	+3.5 %	
Animateurs CCEDA	214 350	245 601	253 940	8 339	+3.5 %	Avec remplacement congé maternité sur 8 mois : +15500
Animateurs séjour		2 383	3 800	1 417		
Animateurs Aout 3s		23 267	27 500	4 233		1 Directrice en sup (3500) +8 CDD avec +3.5 %
Animateurs CDD extra	23 974	30 602	28 000	- 2 602		
Animateur ALSH ados extra			17 330	17 330		Redistribution de l'agent sur autre compte Manon Lenclos
Animateur CDD ALSH ados extra			11 000	11 000		1 CDD sur le temps des vacances
	269 154	332 945	373 770	40 825		
Total	1 100 848	1 111 909	1 197 255	85 346		

	RECETTES BP 2023	REALISE 2023	RECETTES BP 2024
LEZOUX	137 910	170 318	173 394
ORLEAT	93 950	112 765	112 900
PESCHADOIRES	58 250	71 647	72 200
MOISSAT	49 000	60 160	60 500
JOZE	38 722	56 132	48 900
CULHAT	36 812	33 288	40 290
Actions nouvelles			
ALSH 12-14 ans		13 010	12 700
Continuité 3S aout		15 876	16 100
Séjour en régie		4 141	4 300
Noël			1 260
SIGEP			
Totaux	414 643	537 336	542 544

5. LES PERSPECTIVES EN FONCTIONNEMENT POUR 2024 : MAITRISE DES DEPENSES ET OPTIMISATION DES RECETTES AVEC POUR OBJECTIF UN RESULTAT NET POSITIF FIN 2024

Le scénario proposé pour 2024 présente les hypothèses suivantes :

- Fiscalité : progression des bases locatives de 3%
- Pas d'augmentation des taux de fiscalité
- Dotations et compensation : reconduction des notifications de l'année précédente
- Effort dans tous les services pour maîtriser les dépenses de fonctionnement avec pour objectif de dégager des marges de manœuvre et un résultat positif

a. Les dépenses de fonctionnement

La répartition de dépenses de fonctionnement pourrait être la suivante :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024 (proposition au 1 ^{er} mars)
011 - Charges à caractère général	2 130 630	1 850 000
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 021 130	2 300 000
014 - Atténuations de produits / 65 - Autres charges de gestion courante	4 836 810	4 880 000
Dépenses de gestion	8 988 570	9 030 000
67 - Charges exceptionnelles / 022 Dépenses imprévues	5 447 497	5 500 000
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	14 436 067	14 530 000

1. Les charges de personnel

L'augmentation de ce chapitre est conséquente pour cette année et s'explique, entre autres, pour les motifs suivants :

- Prise en compte des postes créés en 2023 : 1 agent accueil et 1 agent médiathèque (complément de temps de travail) : + 44 000€
- Promotion interne en catégorie A pour 3 agents et glissement vieillesse technicité (GVT) : + 76 000€ (soit 3.8% d'augmentation)
- Augmentation des charges patronales URSSAF (1%) et CNRACL (1%) : 78 000€ (liés aussi à l'augmentation des salaires)
- L'assurance du personnel, après une renégociation des garanties en 2023 qui a permis de générer une économie de 40 000€ nous avons une augmentation de notre masse salariale qui se répercute sur le montant d'assurance : + 20 000€
- Versement d'une allocation de retour à l'emploi pour un agent suite à une rupture conventionnelle : + 14 000€ (dépense ponctuelle qui s'arrêtera au plus tard en 2025)
- La participation prévoyance et les avantages sociaux (titres restaurant) progresse de 23 000€ (mais elle est contrebalancée par une recette de 15 000€ : participation des agents aux titres restaurant)

Pour 2024, aucun poste supplémentaire n'est prévu et la progression de la masse salariale pour 2025 et 2026 sera plafonnée dans la mesure du possible à 2%.

2. L'optimisation des autres charges de fonctionnement

Le travail de fond entamé depuis plusieurs années pour optimiser les dépenses va se poursuivre en 2024 avec encore plus de rigueur, l'ensemble des services a été mobilisé pour rechercher des pistes d'économie et des réductions de budget. Les propositions suivantes ont été faites :

Proposition		Impact budgétaire
Chapitre 011		
60612	Electricité : prise en compte d'une augmentation de 10% des tarifs (cout multiplié par 2 en 2023)	10 000
	Les travaux d'économie (isolation et éclairage LED seront programmés en 2024 pour générer des économies	
6188	Cout UFCV plus important et paiement tout sur ce compte	50 000
	Coupure éclairage dans les zones (1 candélabre sur 2)	-5 000
615221	L'élagage et le dessouchage du PAI sera désormais décompté sur le budget PAI (marché Boilon)	-67 000
	Modification de la politique d'entretien des espaces verts du PAI : réduction du nombre d'entretien espaces verts et moins de balayage	-5 000
6182	Documentation : reprendre tous les abonnements et vérifier l'utilité (crédit 2023 : 17 000€)	-5 000
6257	Baisse des frais de réception -20% (crédit 2023 21549€)	-4 500
6283	Nettoyage des locaux : marché en fin d'année avec gain potentiel (crédit 2023 : 79 000€)	
6238/6237	Communication : baisse sur différents services (crédit 2023 : 97 531€)	-20 000
	Manifestation : baisse de certaines prestations	-5 000
	Culture : le crédit prévu pour l'aide aux associations ne sera pas retenu pour 2024	-4 000
Chapitre 65		
	Arrêt subvention au bureau d'études SPANC entraine une baisse du transfert au budget annexe	-8 800
	Suppression de lignes de communication sur différents budgets	-2 000
	Frais mission élus : baisse de 5000 à 3000€ (seulement 800€ dépensés en 2023 pour le déplacement au congrès des Maires)	-2 000
	Transfert des aides aux commerce qui étaient payées en fonctionnement	-38 000
Chapitre 67		
	Environnement : pour 2024, pas de mise en place du dispositif de subvention aux particuliers pour l'achat de VAE	-10 000
GAIN POTENTIEL EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		-116 300

b. Les recettes de fonctionnement

	BP	BP
RECETTES FONCTIONNEMENT	2023	2024
013 - Atténuations de charges	9 000	10 000
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	453 313	511 000
73 - Impôts et taxes	6 748 325	6 930 000
74 - Dotations, subventions et participations	1 738 310	1 805 000
75 - Autres produits de gestion courante	9 500	10 000
77 - Produits exceptionnels	1 000	-
Recettes de gestion = A	8 959 448	9 266 000

Globalement les recettes de fonctionnement progressent de 3.86% en grande partie grâce à la dynamique fiscale du territoire.

1. La fiscalité

La perspective budgétaire a été une nouvelle fois construite sans augmentation des taux de fiscalité et sur la seule progression des bases ;

La prévision 2024, dans l'attente des notifications officielles de la DGFIP, est basée sur les hypothèses suivantes :

❖ Augmentation produit de 3% (bases augmentent de 2.5% et dynamique locale estimée à 0.5%)	37 000€
❖ TASCOT et IFR +2%	3 000€
❖ GEMAPI produit plus important car plus de travaux	55 000€
❖ Compensation fraction TVA augmentation annoncée à 3%	62 133€
Total augmentation des bases de fiscalité :	157 133€

2. Les dotations

Le budget sera construit avec une perspective d'évolution de la DGF de 1.2% qui correspond à l'augmentation du crédit d'état et aux premiers effets de l'amélioration de la DGF suite au transfert de la compétence enfance et jeunesse (non encore chiffré)	20 000
Subvention étude assainissement versée par l'agence de l'eau	17 000
Subvention saison culturelle Vers un projet de culture territoriale sur 1/2 année	15 000
7478 : ajustement CAF enfance et jeunesse, labellisation Espace de Vie Sociale sur 6 mois	70 000
7477 : remboursements supplémentaires des autres intercommunalités pour TILTAM car nous sommes sur une année pleine	19 500
TOTAL	141 500

Les autres produits restent à un niveau quasi identique à l'année précédente.

L'ensemble des correctifs devraient aboutir à la prospective suivante qu'il sera nécessaire d'affiner encore d'ici le vote du budget afin de dégager un résultat net positif :

	Prospective		
	2024	2025	2026
Résultat net projeté avant correctif	- 346 490,85	- 307 971,06	- 308 944,90
Résultat net projeté après correctif	- 4 770,01	- 80 358,71	- 82 680,31

6. LES PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENT

a. Le Plan Pluriannuel d'Investissement

Descriptif	COUT OPERATION	PROPO 2023	2024	2025	2026
Nouveau siège CCEDA - Bâtiment Duchasseint	5 000 000	1 000 000	1 500 000	1 500 000	500 000
Fabcity (construction d'un skate park)- 1ere tranche	500 000	100 000	200 000	200 000	
Modules sur les communes	210 000		50 000	80 000	80 000
Création chemin cyclable liaison voie romaine	700 000		100 000	300 000	300 000
Requalification des 3 ZI	1 046 000	646 000	250 000	150 000	
Extension PAI (avances remboursables)	200 000		40 000	60 000	100 000
Remplacement signalétique ZI ZA	30 000		30 000		
Déplacement et travaux ALSH groupe B école Lezoux	500 000			300 000	200 000
Aides au commerce	150 000		50 000	50 000	50 000
Travaux divers - éclairage LED+ isolation siège CCEDA	220 000	30 000	190 000		
Téléphonie IP et travaux EU EP	10 000		10 000		
Outillage technicien travaux (Antoine)	8 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Véhicule électrique Affaires Générales et renouvellement parc	70 000		30 000	20 000	20 000
Ordi parc CCEDA	42 000	12 000	10 000	10 000	10 000

Équipement CC (bureaux, salles de réunions, rangements...)	8 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Installation panneaux photovoltaïque toiture siège	40 000		20 000	20 000	
Etude PICS	20 000			20 000	
Plateforme extranet / intranet (5000) + refonte site internet (5000)	10 000		10 000		
Appareil photo	1 000		1 000		
Barnum oriflamme kakemono	11 550	6 550	5 000		
Signalétique ZA			4 000		
Equipements divers prévention tous SERVICES	13 000	4 000	3 000	3 000	3 000
Mobilier pour aménager bureau à l'étage	1 000		1 000		
Équipement réseau MDA (IDM, Manutan)	20 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Aménagement mezzanine Extension bureaux et travaux divers	367 831	367 831			
Aménagement mobilier	30 000		30 000		
Consoles de jeux vidéo	3 100		3 100,00		
Remplacement PC	19 000		19 000,00		
Équipement petits mobiliers pour réseau MDA	6 500		6 500,00		
Remplacement automates de prêts	11 000		11 000,00		
Vélo d'appartement occasion	500		500,00		
Container pour stockage matériel	7 500		7 500,00		
Remplacement plancher auditorium	19 000		19 000,00		
Parcours archéologique	6 007		6 000	7	
Aménagement Voie Verte (CTDD)	100 000		50 000	50 000	
Achat stationnement vélo	10 000		10 000		
Action opérationnelle PCAET	30 000		10 000	10 000	10 000
Clôture dunes Girauds Faures + Différents travaux + étude naturaliste	50 000	15 000	25 000	5 000	5 000
Etude TAD	20 000		20 000		
Urba réali PLUIH	94 000	94 000			
Urba modification PLU des communes	30 000	10 000		10 000	10 000
Diagnostic agricole	28 800	28 800			
Etude pré opérationnelle OPAH (50000)	492 000	10 000	162 000	160 000	160 000
Prototype eaux vives	35 000	19 000			
Contrat rivière Travaux Litroux Jauron	315 000	56 000	59 000	100 000	100 000
Contrat rivière Dore	136 100	23 100	33 000	40 000	40 000

Vidéoprotection	10 000			10 000	
Aire accueil gens du voyage	20 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Terrain familial Rue Potier Paternus Reconstruction suite incendie	65 600	5 600	60 000		
Création de nouveaux terrains familiaux	200 000			100 000	100 000
Dépenses imprévues	200 000	200 000			
Avances remboursables Pôle commercial	100 000		100 000		
	11 117 488	2 641 881	3 149 600	3 212 007	1 702 000

Le plan pluriannuel d'investissement devrait s'équilibrer sur les 4 axes suivants :

- Transfert chaque année d'une part de l'excédent de fonctionnement
- Subvention d'investissement des différents partenaires estimée entre 300 000€ et 500 000€ par an
- FCTVA entre 50 000 et 200 000€
- Pas de recours à l'emprunt d'ici la fin du mandat

Pour 2024 les principaux investissements proposés sont les suivants :

- **En matière de projets structurants** sont proposés
 - 1 500 000€ complémentaire pour le pôle de nouveau siège/Duchasseint, le programme pluriannuel sera complété en 2025 et 2026. Des subventions de l'Europe (FEDER), Etat (DETR), Département CTDD sont envisageables.
 - 220 000€ non consommés en 2023 seront réinscrits en 2024 pour la rénovation énergétique du siège actuel et du RelaiS Petite Enfance, des projets qui devraient pouvoir élarger au fonds vert. A cela s'ajouteront 20 000€ pour l'installation de panneaux photovoltaïque dans le cadre de l'opération Solaire Dôme
 - 200 000€ pour le projet Fab city : installation de modules de skate dans les communes et réalisation d'un skate Park. Un projet qui devrait se réaliser sur 2 exercices et qui peut être subventionné au titre du label Terre de Jeux 2024 avec une participation importante de l'Agence Nationale du Sport et le Département dans le cadre du Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD)
 - dans le cadre du schéma cyclable qui devrait être adopté au 1^{er} semestre 2024 il est prévu l'aménagement complet de la voie romaine. Ce projet pluriannuel devrait pouvoir répondre aux appels à projet mobilité et bénéficier de différents financements. Pour 2024 des crédits d'étude seront inscrits à hauteur de 100 000€.
- **En économie** : après une première tranche de requalification sur la ZI les Hautes, une 2^e tranche est programmée en 2024 pour 250 000 € pour les autres Zones Industrielles, 30 000€ seront inscrits pour les aides aux commerces (précédemment versées en fonctionnement)

- **L'extension du PAI** va nécessiter la création d'un budget annexe spécifique et une avance de 40 000€ est prévue pour faire face aux premières dépenses. Il s'agit d'avances remboursable à verser sur les premières années
- **GEMAPI** : payés en fonctionnement en 2023 les travaux des 2 contrats territoriaux seront basculés en investissement en 2024. Sur le contrat Litroux Jauron 77 000€ sont prévus et sur la Dore (33 000€). La taxe GEMAPI devraient être collectée à hauteur de 100 000€.
- **En urbanisme**, l'étude pré opérationnelle OPAH étant terminée, les dispositifs d'aide aux particuliers vont se mettre en place, un crédit global de 162 000€ est prévu mais il ne devrait pas être complètement consommé sur l'exercice budgétaire
- **En administration générale** : le véhicule électrique prévu en 2023 sera acheté sur 2024 (30 000€) inscrits. Comme chaque année un crédit global est prévu pour l'achat de matériel informatique, il s'agit d'une provision qui ne sera sans doute pas entièrement dépensée
- **Communication** : différents petits achats sont prévus ainsi que la modernisation du site internet (10 000€)
- **Médiathèque** : après 6 ans d'exercice, le parc informatique et l'automate de prêt ont besoin d'être remplacé (30 000€), des subventions peuvent être mobilisées. Le plancher de l'auditorium nécessite d'être refait (19 000€)
- **Une subvention d'équilibre de 100 000 €** devra être versée au budget annexe du Pôle Commercial afin de permettre la rénovation de la toiture qui fuit depuis plusieurs années
- Avec la nomenclature M57 il ne sera plus possible d'inscrire des dépenses imprévues, une provision pourra être faite sur un autre compte pour permettre la réalisation de travaux urgents

b. L'impact de la PPI sur l'excédent de fonctionnement

		2024	2025	2026
A	Recettes de fonctionnement	9 268 117	9 343 762	9 495 573
	<i>Opérations ordre</i>	<i>270 000</i>	<i>270 000</i>	<i>270 000</i>
B	Résultat n-1	6 793 380	6 027 073	3 715 345
C=A + B	Total recettes fonctionnement	16 331 498	15 640 835	13 480 918

D	Dépenses de fonctionnement	8 989 242	9 140 483	9 297 623
	<i>Dépenses imprévues</i>			
	<i>Opérations ordre</i>	604 000	604 000	604 000
	Total dépenses fonctionnement	9 593 242	9 744 483	9 901 623
E=C-D	Solde affectable en investissement	6 738 256	5 896 352	4 183 296

RESSOURCES PROPRES	FCTVA	50 000	50 000	50 000
	chap 27	151 000	151 000	151 000
	<i>Opérations ordre</i>	600 000	600 000	600 000
	Total ressources propres	801 000	801 000	801 000
	Subventions d'investissement	250 000	500 000	500 000
	Emprunt			
	Résultat N-1	1 657 417		
F	Total recettes investissement	2 708 417	1 301 000	1 301 000

DEPENSES INVESTISSEMENT	Dépenses travaux et matériel	3 149 600	3 212 007	1 772 000
	<i>Opérations ordre</i>	270 000	270 000	270 000
	Total dépenses investissement obligatoires	3 419 600	3 482 007	1 772 000

N=M-J	Solde Recettes/Dépenses investissement	-711 183	-2 181 007	-471 000
E	Transfert de la section Fonctionnement	6 738 256	5 896 352	4 183 296

O=N+E	Reste en fonctionnement fin d'exercice	6 027 073	3 715 345	3 712 296
--------------	---	------------------	------------------	------------------

7. BUDGETS ANNEXES**Pôle commercial**

		2020	2021	2022	2023
Dépenses Fonctionnement	A	109 430,36	93 745,69	92 576,18	94 495,97
Recettes Fonctionnement	B	118 602,65	120 723,07	92 576,18	92 486,39
Résultat n	C=B-A	9 172,29	26 977,38	0,00	-2 009,58
Excédent n-1 Compte 002	D	-36 149,67	-26 977,38		
Résultat à affecter	E=C+D	-26 977,38	0,00	0,00	-2 009,58
Dépenses investissement	F	96 352,00	90 015,00	82 472,00	83 217,40
Recettes investissement	G	82 495,47	84 891,40	83 813,00	86 298,71
Résultat n		-13 856,53	-5 123,60	1 341,00	3 081,31
Résultat N-1	N	-4 632,32	-18 488,85	-23 612,45	-22 271,45
Solde d'exécution :	H=(G-F) +N	-18 488,85			-19 190,14
<i>Besoin de financement</i>	I		-23 612,45		
<i>Excédent de financement 001</i>	J	-18 488,85	-23 612,45	-22 271,45	-19 190,14

Le résultat de clôture 2023 du pôle commercial est à -2009.58€ en fonctionnement et le besoin de financement est en légère baisse passant de 22 271.45€ à 19 190.14€ ;

Les perspectives pour 2024 sont les suivantes :

- Un budget de fonctionnement qui devrait s'équilibrer aux alentours de 154 000€, l'incertitude pour cette année est sur les recettes à attendre suite au départ du boulanger, à l'heure actuelle il n'y a pas de repreneur. La section s'équilibrera avec une subvention de 61 963€ du budget principal.
- En investissement des travaux de réfection de toiture seront inscrits à hauteur de 82 230€ (une subvention DETR 24 000€ a été sollicitée et devrait venir atténuer la charge). Une avance remboursable du budget principal équivalente au montant des travaux devra être versée

Le coût de ce bâtiment pour la collectivité questionne et chaque année des subventions d'équilibre conséquentes doivent être versées, s'ajoute aux aspects financiers les difficultés de gestion (vacances des locaux, impayés...). Une réflexion de fond doit être menée sur l'avenir du pôle commercial.

Parc d'Activités Intercommunal

Les principales dépenses porteront sur :

Les frais de défrichement qui étaient auparavant payés sur le budget principal (40 000) ainsi que l'indemnité correspondante (52 000€) qui n'a jamais été payée jusque là

La réalisation de travaux pour l'implantation des nouvelles entreprises pour 230 000€

Le remboursement de l'avance remboursable au budget principal (125 990€)

Elles s'équilibreront avec les ventes de terrains (1 363 993€) et les opérations d'ordre correspondantes

Depuis plusieurs années la pression foncière est forte sur le PAI et les demandes d'implantations sont de plus en plus nombreuses, témoignant de l'attractivité de notre territoire. Très rapidement il n'y aura plus de terrain à vendre, aussi il est prévu une extension du PAI ce qui générera la création d'un nouveau budget annexe à créer dès 2024.

SPANC

		2020	2021	2022	2023
Dépenses Fonctionnement	A	58 967,98	83 536,01	108 823,06	117 433,11
Recettes Fonctionnement	B	157 235,75	96 645,66	144 184,12	84 878,00
Résultat n	C=B-A	98 267,77	13 109,65	35 361,06	-32 555,11
Excédent n-1 Compte 002	D	-111 377,42	-13 109,65	0,00	33 969,51
Résultat à affecter	E=C+D	-13 109,65	0,00	35 361,06	1 414,40
Dépenses investissement	F	32 505,98	0,00	1 887,97	0,00
Recettes investissement	G		6 501,20	26 501,20	8 216,71
Résultat n		-32 505,98	6 501,20	24 613,23	8 216,71
Résultat N-1	N		-32 505,98	-26 004,78	-1 391,55
<u>Solde d'exécution :</u>	H=(G-F) +N		0,00		
<i>Besoin de financement</i>	I				
<i>Excédent de financement 001</i>	J	-32 505,98	-26 004,78	-1 391,55	6 825,16
<u>Restes à réaliser :</u>					
<i>Dépenses</i>	K				
<i>Recettes</i>	L				
<i>Solde RAR</i>	O=K-L	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Besoin/excédent de financement</i>	P=(IouJ)+O	-32 505,98	-26 004,78	-1 391,55	6 825,16
<i>Affectation en réserve c 1068</i>				1 391,55	0,00
Report en fonctionnement c 002	Q=E-P	-13 109,65	0,00	33 969,51	1 414,40

L'exercice 2023 se clôturera en fonctionnement avec un excédent de 1414€ et 6825€ en investissement.

Le budget de fonctionnement devrait augmenter de 26 000€ et s'équilibrer aux alentours de 150 000€, augmentation est due à la progression de la masse salariale de +7 000€(2 ETP sur ce budget alors que 1.9 ETP en 2023) et 20 000€ sur l'augmentation du nombre d'avance à la réhabilitation (la CCEDA fait l'avance et le CD63 rembourse quand les travaux sont terminés)

Une subvention d'équilibre du budget principal de 74 000€ sera nécessaire. Afin de réduire la part de celle-ci une réflexion est en cours pour supprimer l'aide des particuliers pour les bureaux d'étude, gain estimé à 8 000€.

Conclusion :

Au-delà de l'exercice 2024, et toujours dans l'optique de conserver des marges de manœuvre il sera nécessaire de poursuivre cette politique de rationalisation notamment en :

- Questionnant le fonctionnement actuel des services et en cherchant à optimiser les dépenses
- Définissant des priorités de dépenses et des arbitrages plus précis
- Créant de nouveaux groupements de commandes avec les communes afin de générer des économies d'échelle
- S'interrogeant sur la politique tarifaire et la fiscalité

Après avoir débattu, le Conseil Communautaire **prend acte** du rapport d'orientation budgétaire pour 2024.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 21 mars 2024
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente